

Le Solidaire

BULLETIN D'INFORMATION AUX ÂÎNÉS



CE PRINTEMPS :

- > ITINÉRANCE
- > VÉLOS ÉLECTRIQUES & QUADRIPORTEURS
- > CAFÉ AVEC UN POLICIER
- > COOPÉRATIVE AIDE ATOUT



Chers lecteurs, chères lectrices,

Par la présente, nous vous informons que notre sergent responsable de la section sociocommunautaire, M. Jean-Luc Tremblay, a récemment accepté de relever de nouveaux défis au sein de l'organisation. Nous profitons de cette tribune pour souligner sa contribution remarquable à la section. Le sergent Tremblay a notamment collaboré à plusieurs initiatives porteuses pour la Régie, comme l'implantation du projet VCI 360, la création du poste de responsable des aînés et la mise en œuvre du Solidaire, votre outil d'information privilégié.

Dans l'intervalle, j'assume les fonctions de sergent, tout en poursuivant ma mission auprès des aînés.

Dans cette édition du Solidaire nous aborderons plusieurs sujets : l'itinérance chez les personnes âgées, les règles relatives à l'utilisation des quadriporteurs et des vélos électriques, un rappel des signaux d'alerte en cas de fraude, ainsi qu'une présentation des programmes d'aide offerts par l'organisme Aide Atout. L'un de ces programmes cible particulièrement les personnes qui ne sont pas suivies par le réseau de la santé, mais dont les besoins à domicile sont bien réels. Cette initiative prévoit notamment l'intégration des services d'assistance personnelle (SAP) et du répit pour les proches aidants. Vous trouverez tous les détails de ce nouveau programme et des services offerts à la page 6.

Merci de votre fidélité et bonne lecture à toutes et à tous,

Éric Boulianne

Sergent sociocommunautaire par intérim

Merci !



Sergent Jean-Luc Tremblay



La ministre de la Santé, responsable des Services sociaux, des Aînés et des Proches aidants, Mme Sonia Bélanger, lors du lancement du projet vitrine Aide Atout le 13 mars 2026.

Vous avez des questions ? Vous voulez planifier une conférence avec moi ?

La façon la plus simple de me contacter :

sociocommunautaire@police-rsl.qc.ca

LE VISAGE CACHÉ DE L'ITINÉRANCE CHEZ LES PERSONNES ÂGÉES

L'itinérance chez les personnes âgées demeure largement invisible. Elle ne correspond pas toujours à l'image que l'on s'en fait : plusieurs aînés dorment temporairement chez des proches, vivent dans leur voiture ou occupent des logements précaires, loin des regards. Cette réalité discrète nourrit des incompréhensions et entretient des préjugés tenaces, comme l'idée que l'itinérance serait uniquement le résultat de choix personnels ou de problèmes de dépendance.

Or, chez les aînés, les causes sont souvent cumulatives : hausse du coût du logement, revenus fixes insuffisants, deuil, rupture

familiale, problèmes de santé ou perte d'autonomie. Par fierté, par honte ou par méconnaissance des ressources, plusieurs tardent à demander de l'aide. Cette invisibilité complique le repérage et retarde l'intervention, accentuant la vulnérabilité.

Reconnaître ce visage caché de l'itinérance, c'est d'abord changer notre propre regard. En comprenant mieux les parcours des personnes âgées touchées, il devient possible d'agir avec davantage d'empathie, de prévenir les situations de rupture et de soutenir des solutions adaptées à leur réalité.



Sources :

Statistique Canada : [Site web](#) ↗

Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec : [Site web](#) ↗

Observatoire des profilages : [Site web](#) ↗

Fédération de l'âge d'or du Québec : [Site web](#) ↗

RAPPEL DES RÈGLES DE LA SAAQ

À l'approche des beaux jours, plusieurs aînés choisiront d'utiliser le vélo électrique ou le quadriporteur pour se déplacer en toute autonomie. Ces moyens de transport sont pratiques et accessibles, **mais ils sont aussi encadrés par des règles établies par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).**

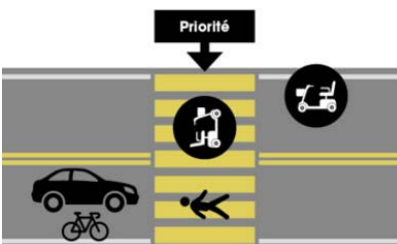


VÉLO ÉLECTRIQUE

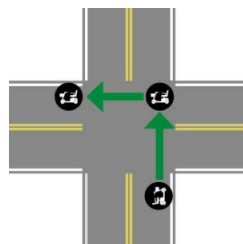
Un vélo électrique doit être muni de pédales fonctionnelles et d'un moteur électrique d'une puissance maximale de 500 watts. Il ne peut **pas dépasser la vitesse de 32 km/h**. Il faut être âgé d'au moins 14 ans pour le conduire et **le port du casque protecteur est obligatoire**, peu importe l'âge.

TRAVERSER UNE INTERSECTION

Avant de vous engager dans une traverse piétonnière ou à une intersection, assurez-vous que les autres usagers sont immobilisés et que vous respectez la signalisation. Peu importe le véhicule choisi, la prudence, la courtoisie et le respect des règles sont essentiels pour assurer votre sécurité et celle des autres. En cas de doute, informez-vous auprès de la SAAQ ou de votre service de police.



Exemple d'un passage pour piétons



Il est interdit de traverser en diagonale

QUADRIPORTEUR

Lorsqu'on conduit un quadriporteur (ou tout autre appareil d'aide à la mobilité motorisée), certains règlements sont à observer :

Priorité : Les piétons ont toujours la priorité sur les trottoirs.

Routes : La circulation sur la chaussée est permise, mais si la limite de vitesse est de 50 km/h ou moins. Si la limite est supérieure, la circulation dans la rue est interdite. Il faut alors utiliser le trottoir ou l'accotement.

Vitesse : La vitesse autorisée est de 10 km/h max sur les trottoirs et de 32 km/h max sur les pistes cyclables ou la chaussée.

Sens : Circulez dans le même sens que la circulation.

Équipements : Un fanion orange triangulaire est obligatoire, ainsi que des phares et feux allumés en tout temps.

Capacité : Il est interdit de conduire avec les facultés affaiblies (alcool/drogues).

Visibilité : Portez des vêtements visibles et réflecteurs, surtout à la tombée de la nuit.

Sources :

SAAQ : [Site web](#)

Ministère des Transports : [Site web](#)

Vidéo de sensibilisation de la SQ : [Site web](#)

CAFÉ AVEC UN POLICIER

Alors que le Mois de la prévention de la fraude (mars) vient tout juste de se terminer, il est important de souligner la collaboration des Caisses populaires Desjardins, qui ont permis à notre Régie de police d'organiser des « Cafés avec un policier » sur l'ensemble du territoire desservi.

Grâce à ce partenariat, de nombreux citoyens ont pu échanger avec des policiers dans un cadre chaleureux et accessible, favorisant un dialogue ouvert empreint de confiance et de proximité.

Pour les policiers, ces rencontres ont constitué une occasion privilégiée de faire de la prévention, particulièrement auprès des aînés, qui demeurent les principales cibles des stratagèmes frauduleux. Les échanges ont notamment porté sur la fraude financière, l'hameçonnage, le vol d'identité, les fraudes amoureuses, etc.

Les policiers ont rappelé les principaux signaux d'alerte à surveiller : sentiment d'urgence, menaces, pressions inhabituelles ou offres trop belles pour être vraies. Ils ont également souligné l'importance de signaler toute tentative ou situation suspecte au Centre antifraude du Canada. Ce simple réflexe permet non seulement de se protéger, mais aussi de contribuer à prévenir de nouvelles victimes.

Ensemble, continuons de miser sur la vigilance, la solidarité et le partage d'information pour contrer la fraude.



> Gouvernement du Canada : *Mois de la prévention de la fraude* : [site web](#) 



La Coopérative Aide Atout offre une gamme complète de services d'aide à domicile : entretien ménager, service d'assistance personnelle, soins, répit, travaux lourds et travaux saisonniers. Elle mise sur la collaboration des acteurs régionaux pour offrir des services d'aide domestique et d'assistance personnelle de qualité à la population établie sur son territoire. Voici les programmes offerts :

AIDE À LA VIE QUOTIDIENNE

Assistance personnelle

- Aide au lever et au coucher
- Soins d'hygiène complets
- Soins liés à l'habillement
- Soins liés à l'entretien de la personne
- Soins liés à l'alimentation et à l'hydratation
- Soins liés à l'élimination par les voies naturelles (fonctions vésicale et intestinale, changement de protection)
- Distribution de médicaments
- Pose et entretien d'orthèses prothèses
- Aide pour les transferts et déplacements

Soins

Accompagnement



AIDE À LA VIE DOMESTIQUE

- Repas
- Lessive
- Courses
- Entretien ménager



RÉPIT POUR PROCHE AIDANT(E)

- Répit
- Présence-surveillance ou gardiennage
- Dépannage
- Activités de stimulation
- Programme d'activation physique

TRAVAUX LIÉS AU GRAND MÉNAGE (INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS)

Lavage

- Des murs et plafonds
- De l'intérieur des armoires
- Des fenêtres intérieures / extérieures
- Des garde-robes et garde-manger
- De l'intérieur des électroménagers
- Des tapis



TRAVAUX SAISONNIERS

- Rangement saisonnier
- Ramassage de feuilles
- Petit jardinage
- Désherbage

Renseignez-vous dès maintenant sur les programmes d'aide financière disponibles. Pour obtenir des renseignements ou planifier une évaluation gratuite à domicile :

Téléphone : 450 446-2108
Site web : aideatout.com 
Courriel : info@aideatout.com

Le Solidaire

BULLETIN D'INFORMATION AUX ÂÎNÉS



POLICE

RICHELIEU-SAINT-LAURENT

NOUS JOINDRE :

Téléphone sans frais : 1 888 678-7000
Pour toute urgence, composez le 911

police-rsl.qc.ca

333, rue Hertel
Beloeil (Québec) J3G 3N3
Téléphone : 450 536-3333

1578, chemin du Fer-à-Cheval
Sainte-Julie (Québec) J3E 0A2
Téléphone: 450 922-7001